



PROCÈS-VERBAL

de la 65^e assemblée des délégués de Cadres de la Construction Suisse de jeudi 13.06.2024 (vote écrit)

Ordre du jour

0. Annonce des mandats des délégués
1. Procès-verbal de l'AD du 17.06.2023
2. Approbation des rapports
 - 2.1. Rapport annuel 2023 sur les activités de Cadres de la Construction Suisse
 - 2.2. Comptes annuels 2023
 - 2.3. Rapport 2023 de la commission de gestion
3. Programme d'activités 2025
4. Budget cadre 2025
5. Réélections
 - 5.1. Réélection de la commission de gestion (CG)
 - 5.2. Réélections au conseil de fondation de la Fondation de prévoyance et de formation continue de Cadres de la Construction Suisse

0. Annonce des mandats des délégués et élection des scrutateurs

Le jeudi 13 juin 2024, les enveloppes de vote ont été ouvertes et dépouillées en présence de Gerhard Gerber, président de la commission de gestion de Cadres de la Construction Suisse. Toutes les enveloppes de vote reçues étaient valables.

Ci-dessous, les données relatives aux mandats des délégués :

Nombre

- Total des mandats de délégués (votants des sections et membres individuels)	75
- Documents et bulletins de vote envoyés (mandats de délégués)	69
- Bulletins de vote reçus	60
- Bulletins de vote nuls	2
- Bulletins de vote valables	58
- Majorité absolue	30
- La majorité des 2/3 est de	39

Conformément aux statuts, les documents relatifs aux affaires, y compris l'ordre du jour, ainsi que le formulaire de vote et l'enveloppe-réponse ont été envoyés aux délégués ayant le droit de vote.

Lors de l'AD 2024, Gerhard Gerber, président de la commission de gestion de Cadres de la Construction Suisse, fait office de scrutateur. Marina Raimann annonce les résultats des votes.

1. Approbation du procès-verbal de l'AD 2023

Votes exprimés (selon le procès-verbal technique)	60
Votes nuls (selon le procès-verbal technique)	2
Votes valables	58
Majorité absolue	30
OUI (selon le procès-verbal technique)	55
NON (selon le procès-verbal technique)	0
ABSTENTIONS (selon procès-verbal technique)	3

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 17 juin 2023 à Lausanne a été envoyé aux délégués, aux présidents de section ainsi qu'aux membres des organes de Cadres de la Construction Suisse. Il est en outre publié sur le site www.baukader.ch dans la zone de téléchargement et a également été imprimé dans la documentation envoyée pour l'assemblée des délégués de cette année (pages 5 - 16).

✓ Décision

Le procès-verbal de l'AD du 17.06.2023 est approuvé par 57 oui, 0 non et 1 abstention.

Votes exprimés (selon le procès-verbal technique)	60
Votes nuls (selon le procès-verbal technique)	2
Votes valables	58
Majorité absolue	30
OUI (selon le procès-verbal technique)	57
NON (selon le procès-verbal technique)	0
ABSTENTIONS (selon procès-verbal technique)	1

2. Rapports

2.1. Rapport annuel 2023 sur les activités de Cadres de la Construction Suisse

Base : Le rapport annuel a été publié dans la documentation aux pages 17 à 20.

✓ Décision

Le rapport annuel 2023 est approuvé par 58 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Votes exprimés (selon le procès-verbal technique)	60
Votes nuls (selon le procès-verbal technique)	2
Votes valables	58
Majorité absolue	30
OUI (selon le procès-verbal technique)	58
NON (selon le procès-verbal technique)	0
ABSTENTIONS (selon procès-verbal technique)	0

2.2. Comptes annuels 2023

Base : Les comptes annuels 2023 avec le rapport sur le bilan et le compte de résultats sont imprimés dans la documentation aux pages 25 à 30. Ils se soldent par un plus de CHF 112'026.51.

✓ Décision

Les comptes annuels 2023 sont approuvés par 55 oui, 0 non et 3 abstentions.

2.3. Commission de gestion CG/organe de révision

Base : Le rapport détaillé de la CG se trouve aux pages 32 et 34 de la documentation.

✓ **Décision**

Le rapport de la CG est approuvé par 57 oui, 1 non et 0 abstention. L'assemblée donne ainsi décharge au Comité central et au Siège social.

Votes exprimés (selon le procès-verbal technique)	60
Votes nuls (selon le procès-verbal technique)	2
Votes valables	58
Majorité absolue	30
OUI (selon le procès-verbal technique)	57
NON (selon le procès-verbal technique)	0
ABSTENTIONS (selon procès-verbal technique)	1

3. Programme d'activités 2025

Base : Le programme d'activités 2025 est publié à la page 39 de la documentation.

✓ **Décision**

Le programme d'activités est approuvé par 57 voix pour, 1 contre et 0 abstention.

Votes exprimés (selon le procès-verbal technique)	60
Votes nuls (selon le procès-verbal technique)	2
Votes valables	58
Majorité absolue	30
OUI (selon le procès-verbal technique)	57
NON (selon le procès-verbal technique)	1
ABSTENTIONS (selon procès-verbal technique)	0

4. Budget cadre 2025

Base : Les explications détaillées et le budget cadre sont imprimés aux pages 40 à 44 de la documentation.

✓ **Décision**

Le budget cadre 2025, qui se solde par un plus de 10'035 CHF, est approuvé par 57 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

Votes exprimés (selon le procès-verbal technique)	60
Votes nuls (selon le procès-verbal technique)	2
Votes valables	58
Majorité absolue	30
OUI (selon le procès-verbal technique)	57
NON (selon le procès-verbal technique)	0
ABSTENTIONS (selon procès-verbal technique)	1

5. Réélections

5.1 Réélection de la commission de gestion (CG), Erich Binz

Base : Le Comité central propose aux délégués de réélire Erich Binz à la commission de gestion pour une année, jusqu'aux élections générales de 2025, lors de la prochaine assemblée des délégués.

✓ Décision

Erich Binz est élu à la CG pour un an jusqu'aux élections générales de 2025 par 58 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Votes exprimés (selon le procès-verbal technique)	60
Votes nuls (selon le procès-verbal technique)	2
Votes valables	58
Majorité absolue	30
OUI (selon le procès-verbal technique)	58
NON (selon le procès-verbal technique)	0
ABSTENTIONS (selon procès-verbal technique)	0

5.2 Réélections au conseil de fondation de la Fondation de prévoyance et de formation continue Cadres de la Construction Suisse

Base : Le Comité central propose aux délégués de réélire les 5 membres du Conseil de fondation pour un prochain mandat (04.2025-03.2027).

✓ Décision

Les membres du conseil de fondation sont réélus pour un mandat de deux ans par 58 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Votes exprimés (selon le procès-verbal technique)	60
Votes nuls (selon le procès-verbal technique)	2
Votes valables	58
Majorité absolue	30
OUI (selon le procès-verbal technique)	58
NON (selon le procès-verbal technique)	0
ABSTENTIONS (selon procès-verbal technique)	0

Olten, le 13.06.2024

Pour le procès-verbal :



Andrea Koller
Rédactrice du procès-verbal

Vu :



Marco Sonogo
Président central